

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi



Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique

Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé

(18 – 23 mai 2026)

Intitulé : Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'Accord de l'OMS sur les pandémies

Point 13.1

Le Sénégal prend note du rapport sur les travaux du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée relatif à l'Accord de l'OMS sur les pandémies

Les pandémies sont des événements complexes aux dimensions à la fois sanitaires, sociales, économiques et politiques. Elles entraînent des perturbations majeures, notamment des échanges commerciaux, des chaînes d'approvisionnement, des déplacements et mettent à rude épreuve les systèmes de santé, en particulier dans les pays à ressources limitées.

Au Sénégal, la riposte à la pandémie de COVID-19 a nécessité une réponse coordonnée de l'ensemble de l'État et des partenaires, tout en révélant des vulnérabilités persistantes en matière de préparation du système de santé. Cette expérience a renforcé notre conviction que des actions d'envergure doivent être menées pour développer, maintenir et consolider les capacités essentielles de santé publique, conformément au règlement sanitaire international (RSI, 2005) et aux nouveaux engagements relatifs à la prévention, à la préparation et la réponse aux pandémies

Le Sénégal rappelle la résolution WHA78.1 (2025), qui a adopté l'Accord de l'OMS sur les pandémies en vertu de l'article 19 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé et qui, a institué le Groupe de travail intergouvernemental (GTI) à composition non limitée chargé, notamment, de négocier le système de partage des agents pathogènes et des avantages (PABS) devant être annexé à l'Accord.

Nous avons suivi avec un vif intérêt les travaux qui ont permis des progrès substantiels sur le projet d'Annexe PABS, malgré des divergences persistantes sur des points clés. Le Sénégal prend note de la conclusion du Groupe sur la nécessité de poursuivre les négociations afin de finaliser ce mécanisme essentiel.

Monsieur le Président

Le Sénégal réaffirme son engagement à participer activement à la poursuite de ces négociations et souligne l'importance de disposer d'un système PABS efficace, applicable, sûr, multilatéral, responsable et transparent. Ce système doit respecter la souveraineté des États sur leurs ressources biologiques, garantir un accès équitable aux agents pathogènes, assurer un partage juste et prévisible des avantages et concrétiser le principe d'équité, en particulier au bénéfice des pays en développement.

Le Sénégal encourage le Secrétariat à poursuivre une approche inclusive, fondée sur le consensus, afin de rapprocher les positions et d'aboutir à un instrument opérationnel, crédible et véritablement au service de la sécurité sanitaire mondiale

Je vous remercie de votre bien aimable attention.